

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 MARS 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 12 mars 2018 à 20h00.

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère
Mme Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière-adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

EST ABSENTE :

Mme Nathalie Gamelin, conseillère

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-03-42

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière-adjointe.

18-03-43

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière-adjointe.

18-03-44

5. Comité des résidents Centre Lucien-Shooner – Bercethon 2018

CONSIDÉRANT que le Comité des résidents du Centre Lucien-Shooner, organise un bercethon, mercredi le 11 avril 2018 et qu'il sollicite notre appui financier;

CONSIDÉRANT que ledit montant servira à l'organisation d'activités pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 25,00 \$ au Comité des résidents du Centre Lucien-Shooner;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-45

6. Nettoyage des rues pour le printemps 2018 – Balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps la municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que les « Entreprises Clément Forcier inc. » offre ses services pour le taux horaire de 167,00 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services des « Entreprises Clément Forcier inc. » pour les travaux de nettoyage des rues de la partie village de la Municipalité jusqu'à la fin des trottoirs ou des bordures de béton et sous la supervision de l'inspecteur municipal, au coût de 167,00 \$ l'heure;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-46

7. Vente de garage sans permis les fins de semaines du 19, 20 et 21 mai et 1^{er}, 2 et 3 septembre 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 03-2003 concernant la vente d'articles sur les rues, trottoirs et places publiques, un permis municipal est requis pour la tenue d'une vente de garage;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 20, 21 et 22 mai et 1^{er}, 2 et 3 septembre 2018;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

18-03-47

8. Fermeture du bureau municipal – Congés et vacances

CONSIDÉRANT que le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec ainsi que le 1er juillet, Fête du Canada, sont des jours fériés, chômés et payés;

CONSIDÉRANT que le 24 juin et le 1^{er} juillet 2018 sont des dimanches;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal ferme pour une période de deux (2) semaines durant les vacances estivales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FERMER le bureau municipal le lundi 25 juin et le lundi 2 juillet 2018 pour les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

DE FERMER le bureau municipal durant la période des vacances soit, du 23 au 27 juillet 2018 et du 30 juillet au 03 août 2018 inclusivement.

18-03-48

9. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de contribution 2018

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présente sur notre territoire et sollicite une aide financière pour l'année 2018 afin de poursuivre son travail auprès des moins nantis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec la somme de 200 \$ pour l'année 2018;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-49

10. Aquatech – Étalonnage annuel du poste de pompage pour 2018

CONSIDÉRANT que la compagnie Aquatech offre ses services pour effectuer l'étalonnage annuel obligatoire du poste de pompage principal;

CONSIDÉRANT que la soumission s'élève au montant de 985 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER les travaux d'étalonnage du poste de pompage principal;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien – Postes de pompage » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-50

11. Aquatech – Mesure des boues pour 2018

CONSIDÉRANT que la mesure des boues est une exigence du ministère;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu, en date du 08 mars 2018, une proposition de la firme Aquatech, pour des services professionnels concernant la mesure des boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés, au montant de 2 000 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le mandat à la firme Aquatech;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels - égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-51

12. Journal l'Annonceur – Publicité pour l'édition « Bas Saint-François en affaires »

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonceur nous offre de publier une carte affaires dans l'édition du « Bas Saint-François en affaires » le 05 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonceur» offre ses services pour un montant de 70 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'une carte affaires en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉSERVER un espace publicitaire dans l'édition du « Bas Saint-François en affaires » dans le Journal l'Annonceur au montant de 70 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-52

13. Immeubles municipaux – Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Guévremont offre ses services pour la coupe des pelouses et le découpage au montant de 4 300 \$, taxes en sus, pour l'été 2018 aux endroits suivants :

- Le parc Jean-Crevier (coin Notre-Dame et Marie-Victorin)
- L'îlot de la rue des Pins
- L'îlot de la rue Plamondon
- L'îlot de la rue Lachapelle
- Le Parc du Quai (au bout de la rue Gauthier)
- Le parterre du bureau municipal
- Le terrain près du jeu de tennis (rue Lachapelle)
- Le terrain du centre communautaire et du jeu de pétanque

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Pascal Théroux, maire, et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de M. Laurent Guévremont;

QUE le calendrier des versements est le suivant :

- Versement de 2 000 \$, taxes en sus, à la séance de juillet 2018
- Versement de 2 300 \$, taxes en sus, à la séance d'octobre 2018

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-53

14. Mandat aux Entreprises d'électricité D.A. Inc. – Conversion de luminaires au DEL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut changer l'éclairage des luminaires de rue au DEL pour une troisième phase jusqu'à concurrence de 48 luminaires;

CONSIDÉRANT que les Entreprises d'électricité D.A. Inc. offre ses services pour un montant n'excédant pas 21 000 \$ taxes incluses et incluant tous les matériaux et la main d'oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat aux Entreprises d'électricité D.A. Inc. pour le changement de 48 luminaires au DEL;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-20-721 « Système d'éclairage public » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-54

15. Renouvellement de commissaire à l'assermentation – Peggy Péloquin et Hélène Latraverse - Ministère de la justice

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe peuvent être absente à l'occasion pour cause de maladie, vacances, formations et autres;

CONSIDÉRANT qu'occasionnellement il est nécessaire d'assermenter des gens selon notre compétence territoriale;

CONSIDÉRANT qu'il est justifié que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe puissent administrer un serment et à cet effet obtenir une commission de commissaire à l'assermentation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'APPUYER les demandes de mesdames Hélène Latraverse et Peggy Péloquin auprès du Ministère de la Justice pour l'obtention d'une commission de commissaire à l'assermentation;

D'ACCEPTER de payer les honoraires fixés au montant de 38,75 \$ par commissaire et ce, pour une durée de trois (3) ans chacune;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense représentant 77,50 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-55

16. MTQ – Reddition de comptes 2017 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 53 275 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût total net de l'entretien des routes locales 1 et 2 s'élève à 492 114,47 \$ pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18-03-56

17. Chevaliers de Colomb de Pierreville – Demande de commandite pour le centenaire

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb demande une commandite pour la réalisation d'un programme souvenir afin de souligner leur centenaire;

CONSIDÉRANT que le coût d'une page de commandite est de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 200 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-57

18. Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier – Don 2018

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien pour le bâtiment de l'église deviennent de plus en plus difficile à assumer par la fabrique;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire préserver le bâtiment de l'église au profit des citoyens et contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sert notamment à loger le Cercle des fermières qui offre de belles activités à la communauté et qu'un petit musée est également érigé afin de présenter et démontrer des objets et événements historiques de la région;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment pourra servir également à instaurer de nouvelles activités communautaires, de loisirs et du domaine de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER un don au nom de la Fabrique de la paroisse Saint-François-Xavier, en guise de soutien, afin de préserver le bâtiment pour l'accessibilité à la communauté dans le cadre de différentes activités;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 10 000 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-58

19. Ajustement du taux par kilomètre pour les déplacements

CONSIDÉRANT que le prix de l'essence augmente et que le taux du kilométrage est le même depuis une quinzaine d'années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal établi à 0,54 \$ du kilomètre le taux remboursable pour les déplacements extérieurs.

AVIS

20. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 03-2018 concernant le stationnement pour la rampe de mise à l'eau du quai du Gouvernement

Le conseiller Daniel Labbé donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 03-2018 concernant le stationnement pour la rampe de mise à l'eau du quai du Gouvernement.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

18-03-59

21. Coopérative de Santé Shooner-Jauvin – Signature d'entente et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord avec la proposition d'entente d'une durée de 2 ans pour 2018 et 2019, à l'exception du mode de financement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire conserver le mode de financement de l'annexe qui avait déjà été établie lors de l'ancienne entente;

CONSIDÉRANT que le montant établi était de 15 422,40 \$ pour 2018 et de 15 730,85 \$ pour 2019;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale ou son adjointe et le maire ou le pro-maire à signer ladite entente pour les années 2018 et 2019 en y autorisant une contribution de 15 422,40 \$ pour 2018 et de 15 730,85 \$ pour 2019;

D'AUTORISER le paiement de 15 422,40 \$ pour cette année;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-03-60

22. Pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste 2017 – Approbation des sources de financement

CONSIDÉRANT que le montant total du coût des travaux, s'élève à 494 187,85 \$ net, et que le conseil municipal doit approuver la provenance des sommes nécessaires pour payer lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

La répartition des sources de revenus sera :

494 187,85 \$

- 241 100,00 \$ provenant de la subvention du programme AIRRL
- 253 087,95 \$ provenant du surplus accumulé

18-03-61

23. Pavage d'une partie du rang Sainte-Anne 2017 – Approbation des sources de financement

CONSIDÉRANT que le montant total du coût des travaux, s'élève à 139 104,19 \$ net, et que le conseil municipal doit approuver la provenance des sommes nécessaires pour payer lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

La répartition des sources de revenus sera :

139 104,19 \$

- 12 000,00 \$ provenant de la subvention recommandée par le député
- 53 275,00 \$ provenant de la subvention du réseau routier
- 43 443,12 \$ provenant du fonds de carrières et sablières
- 30 386,07 \$ provenant du surplus accumulé

24. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière-adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

25. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

26. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Jean Duhaime et Yves Plante, conseillers, ainsi que madame Anny Boisjoli, conseillère, donnent rapport de leurs comités respectifs soit, l'OMH, la régie d'eau et la régie d'incendie. M. Pascal Thérout, maire, donne rapport de la régie des déchets et du projet de la fibre optique par la MRC.

18-03-62

27. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2018

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6766	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	263.90
6767	Alarme 2200 inc. (Surveillance - Usine)	172.46
6768	Aquatech (Ouvrages eau usée + travaux divers - Février-Mars)	4 504.59
6769	Avizo Experts-Conseils inc. (Plan et devis TECQ)	17 246.25
6770	Buropro Citation (Copies du 26 janvier au 23 février 2018)	87.29
6771	Dufault Gérard (Déneigement bornes-fontaines & 3 stations)	820.00
6772	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	367.92
6773	FQM (Renouvellement et frais transport)	254.84
6774	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Février)	16.00
6775	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Février)	265.00
6776	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Février)	95.37
6777	Latraverse Hélène (Déplacement 2 formations et journée MRC)	84.84
6778	Marina MR. B (Hivernisation du ponton)	448.40
6779	Méto Rouillard & Frères inc. (Fournitures)	53.73
6780	Micro -Expert (Soutien informatique)	63.24
6781	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	9.14
6782	Portes de Garage Courchesne (Pièces porte de garage)	40.24
6783	Régie incendie Pierreville-St-Frs-du-Lac (Ile-St-Jean et Ste-Anne)	1 965.42
6784	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Mars)	14 030.22
6785	Spec-Tech.ca (Trépied de micro-centre communautaire)	44.84
6786	Techniarp (Arpentage-TECQ)	413.91
6787	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Février 2018)	260.00
6788	Voitures M.Bouchard et filles (Batterie pour usine)	52.78
6789	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mars)	25.00
6790-6791	Ferme Alexis senc. (Déneigement chemins d'hiver - 4/5)	19 275.70
6792	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mars)	13 545.85
TOTAL DES CHÈQUES		74 406.93

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6757	Association de Hockey mineur des villages (Contribution 2018)	100.00
6758	Société Historique d'Odanak (Cocktail bénéfice)	170.00
6759	Aquatech (Entretien postes de pompage travaux divers - Février)	616.62
6760	Bélangre Sauvé avocat (Honoraires au 31 décembre 2017)	1 372.80
6761	Petite Caisse (Renflouement eau, fournitures)	204.10
6762	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	250.48

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6763	Assurance Union Vie (Assurance collective - Mars 2018)	1 791.90
6764	Finan. Banque Nationale (Remb.int.règl. 06-04 égout Grande-terre)	2 932.40
6765	Finan. B. Nationale (Int.règl. 05-2007 égouts M-V, 06-2008 Rte 143)	2 362.19
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Février)	847.16
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux Québec (février)	1 107.44
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales-Février)	4 502.65
PPA	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales-Février)	1 755.02
PPA	Hydro-Québec (Édifices et éclairage public - Février)	11 563.84
PPA	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Février)	63.00
	TOTAL DES CHÈQUES	29 639.60
	DÉBOURSÉS FÉVRIER 2018	
	Salaires Février 2018	14 301.51
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	14 301.51

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2018;

La secrétaire-trésorière-adjointe certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

28. Période de questions

- Carte de référence du ministère de l'environnement pour les zones inondables
- Information concernant le point 18 de l'ordre du jour

29. Conclusion

18-03-63

30. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :
DE LEVER la séance à 20h30.

Pascal Théroux
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière-adjointe